



2014-2018 : 4 années à défendre les droits des personnels du ministère

Caroline n'aura jamais de super pouvoirs pour défendre les innocents.

Mais elle usera de tous ses pouvoirs pour vous défendre au quotidien.



Caroline, Adjointe administrative au lycée de Carpentras
Déléguée du personnel en CAP



En 2014, avec près de 30 % des voix et 5 sièges au Comité Technique Ministériel, avec plus de 44 % des voix et 6 sièges au Comité Technique de l'Enseignement Agricole Public, la FSU (SNETAP-FSU pour l'enseignement agricole public/SNUITAM-FSU pour les autres services du ministère), vous avez donné à la FSU la place de première organisation représentative des personnels du ministère de l'Agriculture.

C'est fort de cette représentativité et de l'élection d'élus paritaires dans les CAP et CCP de 17 corps d'agents titulaires et contractuels que la FSU a défendu vos droits tout au long de ces quatre années 2014-2018.

Au quotidien, le SNETAP-FSU et le SNUITAM-FSU se sont mobilisés pour la sauvegarde des services publics, contre les dérives productivistes et la marchandisation de l'agriculture, et contre la prolifération des idéologies racistes et xénophobes. La FSU s'est aussi battue pour une amélioration des salaires et des conditions de travail des agents de la Fonction Publique et au-delà de tous les salariés. La légitimité de ces combats perdure et la FSU entend bien continuer à vous défendre ! En décembre prochain, vont se dérouler de nouvelles élections professionnelles et la FSU sollicitera votre suffrage.

Deux mois avant cette consultation, il nous semble donc opportun de vous présenter un bilan de l'action de la FSU durant ces 4

dernières années. Dans ce courriel catégoriel général, vous trouverez donc, de manière succincte et par grande catégorie de corps de personnels les principales actions menées par vos élus paritaires en CAP.

Se mobiliser pour la priorité au service public et à ses personnels titulaires et contractuels

Forts de leurs mandats de congrès, les SNETAP-FSU et SNUITAM-FSU ont défendu tout au long de ces 4 années **les services publics, des politiques publiques agricoles** au service et au plus près de la population et se sont opposés aux différents lobbies. Nos organisations se sont mobilisées **contre les fermetures de sites** comme hier Lapalisse et encore aujourd'hui contre celle de Moissac. L'enseignement agricole public, de par sa nature même, a une vocation territoriale majeure et ne peut délaisser des territoires ruraux isolés ou périurbains.

Entre 2012 et 2017, le nombre d'élèves scolarisés dans l'appareil public de formation a augmenté de plus de 1000 jeunes. Rien ne peut donc justifier une dégradation du maillage territorial des établissements agricoles publics. **Continuons à défendre le service public !**

Pendant ces 4 années (2014-2018), les élus paritaires FSU se sont battus pour obtenir l'ouverture d'un maximum de **concours de déprécarisation** avec un maximum de postes de **titulaires**. Le bilan de cette loi « déprécarisation » est à faire, mais dès maintenant la FSU milite pour la mise en place d'un nouveau **dispositif de titularisation** et une véritable politique pluriannuelle d'ouverture de concours externe et interne pour éviter la reconstitution de la précarité ! En ce sens, elle s'oppose au projet de contractualisation de l'emploi public annoncé par le gouvernement.

Défendre la rémunération et le pouvoir d'achat des personnels depuis 2014

Dans le cadre de la mise en place des nouvelles carrières, la FSU a défendu le principe d'une part du **transfert des primes en points d'indice** ainsi que l'**augmentation du nombre de points d'indice**. Pour la FSU, ces mesures ne sont pourtant qu'un rattrapage après un gel de près de 6 années de la valeur du point d'indice. Conforme à ses mandats, la FSU a également combattu toute forme de « rémunération au mérite » (notion floue laissée à l'arbitraire de l'employeur) comme le RIFSEEP qui remplace la PFR. La FSU s'opposera de la même façon aux intentions gouvernementales actuelles qui en remettant l'indemnitaire au cœur de sa politique vont à l'encontre des grands principes de la fonction publique et ne visent finalement qu'à casser le « **Statut de la Fonction Publique** ».

La FSU s'est aussi très fortement mobilisée pour défendre la **revalorisation de la rémunération des Agents contractuels** nationaux et sur budget. C'est grâce à la pugnacité de nos élu.es FSU à la CCP des agents contractuels non enseignants qu'une revalorisation des plus bas salaires a été obtenue. De la même façon, l'annonce du ministre de l'agriculture de l'alignement de la rémunération des ACEN sur la rémunération des agents contractuels de l'Éducation Nationale est à mettre à notre crédit ! Elle est le résultat de la pression « permanente » exercée par notre organisation et nos élu.es à la CCP des ACEN.

Le combat continue !



Personnels administratifs: défendre leurs droits et les dotations dans les EPL

Siéger en qualité d'élu.e FSU dans les CAP des personnels administratif.ves représente de nombreuses heures de face-à-face avec l'administration pour lui **enseigner le vécu des collègues** sur tout le territoire et se battre pour faire respecter leurs droits individuels et collectifs ! Si parfois au quotidien, le combat est rude, nous avons eu aussi des succès dont nous sommes fières collectivement. Nos plus grandes satisfactions ont été les dossiers dans lesquels nous avons réussi à revenir sur des décisions de chefs de service, de directions qui, en dehors de toutes les règles voulaient imposer par exemple dans le cadre d'une mobilité un profilage de poste, ou voulaient écarter tel ou telle agent en situation de handicap.

Notre pugnacité a permis de faire respecter le droit des agents.

C'est pour cela que la FSU milite pour l'extension à tous les personnels du ministère de l'Agriculture des dispositifs de barème qui existe pour les enseignant.es et CPE : un barème pour la mobilité, un barème pour l'avancement dans la carrière. **Ces barèmes, construits en concertation avec les représentant.es des personnels sont un gage majeur de transparence et d'égalité de traitement des dossiers des personnels !**

CAP des CPE : sous le signe de la clarification !!!

Cette dernière mandature a notamment été marquée par l'implication des élus dans les négociations sur les textes réglementaires qui encadrent maintenant notre métier (référentiel et note de service sur les missions).

Ces négociations ont permis de clarifier :

- **la place du CPE** – au sein d'équipe éducative (référentiel) ;
- **son champ de compétence** : les élèves – et étudiants – du site de l'établissement sur lequel il est affecté.

Dans un autre domaine, les **dotations en personnels vie scolaire** (CPE et TFR), là encore les élus ont pesé de tout leur poids pour que soit écrite une note spécifique à ces personnels et que soient définis des seuils d'ouverture de ces postes compatibles avec les impératifs d'encadrement des élèves qui nous sont confiés.

Contractuels: contre la précarité, pour la titularisation

Dans les CCP ACEN et ACN, nous avons sans cesse exigé un véritable **plan de titularisation** pour toutes et tous qui mette fin définitivement à la précarité qui affecte plus particulièrement le ministère de l'Agriculture dans tous ses services, depuis des décennies. Ce plan doit reposer sur l'ouverture d'un nombre de postes au moins égal à celui des agents à dé-précariser. Afin de ne pas reproduire de la précarité, il est primordial que chaque année, dans tous les corps, options, soient organisés des **concours externes et internes** permettant le renouvellement ordinaire des personnels.

Au quotidien, nous nous sommes battu.es pour refuser les licenciements et les non-reconductions de contrats en particulier pour celles et ceux travaillant, souvent de puis des années, sur des missions permanentes de service public. Nous avons obtenu, grâce à la mobilisation des agents eux-mêmes des **revalorisations de rémunération et des conditions de travail et d'emploi identiques aux titulaires** exerçant des fonctions analogues. Enfin, nous avons lutté contre toutes les formes de précarité (psychologique, sociale et matérielle) et toutes les formes de discrimination, notamment celles liées au handicap – des procédures en justice, prises en charge par la FSU, sont d'ailleurs toujours en cours.

Du côté des enseignants

Ces quatre années de mandature ont été particulièrement intenses avec la mise en place de la nouvelle carrière PPCR, les nouvelles modalités d'avancement dans la carrière (les « Rendez-vous de Carrières », la classe exceptionnelle et le combat récent pour les taux de promotion à la Hors-Classe). Nous avons aussi beaucoup bataillé pour permettre le maintien d'un barème critérié, transparent et équitable pour la mobilité des agents titulaires... suite à la décision de justice, saisie par une organisation syndicale concurrente.

En effet, au SNETAP-FSU, nous sommes tout particulièrement attaché.es à la transparence qui doit passer par des barèmes connus de toutes et tous : barème de mobilité, barème d'avancement à la Hors-Classe, barème d'avancement à la classe exceptionnelle.

Ce qui caractérise également cette mandature est la multiplication du suivi de dossiers individuels complexes, c'est sans doute la traduction des tensions croissantes entre les collègues et leurs hiérarchies, de la remise en cause des statuts notamment.

Nous avons souvent gagné sur des dossiers de révisions de notes, obtenu que les collègues reçu.es à l'agrégation puissent rester dans l'enseignement agricole, défendu les stagiaires...

Il reste du travail mais notre combativité demeure intacte.



U.
F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Filière Formation Recherche: des élu.es engagé.es au quotidien!

Des élus SNETAP-FSU engagé-es au quotidien depuis 4 ans. Avec le groupe d'élu.es nous avons été présent. Des pour défendre des droits des collègues dans toutes les CAP et les groupes de travail. Nous avons participé à toutes ces instances de façon active. Au SNETAP-FSU, ce sont des personnels élus qui ont siégé ; notre parole n'est pas passée via des « expert.es » non élus par les collègues du corps.

Nous avons été à l'écoute des agents des corps pour les informer avant et après les réunions.

Nous avons communiqué régulièrement sur l'actualité du corps (mobilité, entretiens d'évaluations, promotions par liste d'aptitude, examens professionnels, RIFSEEP...) par des courriels sur vos boîtes professionnelles ou via le site www.snetap-fsu.fr.

Enfin, nous nous sommes battu.es pour **réduire la précarité** (concours déprécarisation et concours externes et internes), **améliorer les conditions de travail** (temps de service des TFR IBA par exemple...), **avoir des taux promus/promouvables les plus hauts possibles...** et surtout avoir des **règles de fonctionnement en CAP claires, équitables et transparentes**.

Personnels de direction: pour un statut de corps

Cette mandature passée a été marquée en particulier par un sujet central pour notre profession, **le combat pour un statut de corps des personnels de direction** (direction d'EPL, adjoint.e). Depuis 2 ans, s'est engagé, dans le cadre d'une intersyndicale, un bras de fer avec le ministère qui en représailles bloque l'application des mesures PPCR (fusion des 2 classes et création d'un nouvel échelon spécial). Le combat continue !

Par ailleurs, nous avons essayé au mieux d'accompagner, de conseiller les collègues dans leur mobilité, dans leur carrière notamment pour celles et ceux qui rencontraient des difficultés. Nous avons obtenu des dispositifs d'accompagnement, d'appui renforcé à la prise de fonction...

Au quotidien, c'est comme cela que nous vivons notre engagement à vos côtés.

Ingénieurs: défendre leur place dans l'enseignement !

En 4 ans, le corps des IAE a bien évolué. Lors de la création de la charte de gestion, l'intersyndicale FSU CGT Solidaires a défendu un maintien de l'**équilibre pour les voies d'accès aux corps** (détachements, examen pro, liste d'aptitude). Nous avons également obtenu la création du 3ème grade permettant une évolution plus longue des ingénieurs divisionnaires. Nous nous sommes **opposés au RIFSEP** et avons gagné son report. Enfin, lors des CAP nous avons obtenu de nombreux succès dans la défense des demandes des agents face aux positions non défendables de l'administration locale ou centrale.

Pour les IPEF, nous avons défendu le renforcement, par rapport à la situation actuelle, de l'attractivité pour les ingénieurs du corps des deux types d'activités aujourd'hui menacées, **la recherche et l'enseignement**, la diffusion des connaissances et leur mise à disposition effective notamment des collectivités, sous forme notamment de conseil ; l'exercice de fonctions opérationnelles de mise en pratique des connaissances, notamment en début de carrière.

Infirmières : faire respecter les obligations de service et défendre les droits !

Durant les 4 années passées, nous sommes intervenues à plusieurs reprises pour faire respecter dans des établissements les obligations de services remises en cause par certains chef.fes d'établissement. Nous avons également accompagné des collègues en grande difficulté voire en situation de détresse. Au niveau des deux CAP (infirmières de catégories A et B) du ministère de la Santé, nous avons défendu les spécificités de notre métier dans un établissement scolaire agricole, souvent méconnues !

Commission de réforme : des élu.es SNETAP-FSU présent.es à vos côtés!

En tant qu'élu.es désigné.es par les représentant.es dans chaque CAP pour siéger dans les commissions de réforme, nous avons défendu les agents dans de nombreux départements. Régulièrement, nous sommes intervenu.es pour la **reconnaissance d'invalidité, de maladies professionnelles comme des TMS (troubles musculo-squelettiques)**. Dans les situations de reclassement d'agents reconnu.es inaptes physiquement à exercer leur métier d'origine, nous avons veillé à ce que cela soit fait en accord avec l'agent, par exemple avec la **mise en place de formations nécessaires** au nouveau poste.

La présence d'élu.es compétent.es et déterminé.es dans les commissions de réforme est indispensable pour la défense de vos dossiers ! Il ne s'agit pas que de présenter des listes de candidat.es aux élections, il faut assurer ensuite la **présence aux côtés des collègues en difficulté** et cela de façon efficace et déterminée. Pensez-y !



Vos élu.es SNETAP-FSU dans les CAP-CCP

Julie CHARNET Isabelle GRIMALDI Thierry CHABANON Angélique BOURDALLE Yannick LE-BLANC Marie-Aude BOYER Françoise SOUSTELLE Véronique CHEVALIER Sarah HADER Philippe LEDOUX Marie-Pierre MONTEIL Sébastien DEVALLE-GRAMONT Christine SCHMITT Denis RODET Victor LOPES DE CARVALHO Kévin GONCALVES Isabelle DANE-SÉOSSE Daniel FOURTIC Emile BASIN Stéphane BARNINI Didier REVEL Thierry RAYNAL Stéphanie JACQUOT Philippe LORQUIN Vincent FOUQUE Josiane HY BRY Thierry IENGO Luc CHAMPIN Pascal GOUDIER Guillemette DENIS Nathalie GASNIER Catherine VIVET Nadège CHATEL Joel SYLVESTRE Bernard MOINE Laurie BRIEF Sylvain GUENARD Brice FAUQUANT Inès IANDOLO Dorianne CHEVALLET Brigitte THABARD-BOUCARD Régis CHARPENTIER Sylvie VERDIER Murielle MARIE-MAGDELAINE Véronique AUBIN Catherine CLÉMENT Christiane VARON Hélène BACQUE Hélène HUET Laurence PERS-PHILIPPOUX Etienne BACLE Geneviève LAURENSON Caroline BRUKHANOFF

La Force de l'Unité Syndicale !

Dans un certains nombres de CAP, le SNETAP-FSU et le SNUITAM-FSU, conformément à leurs mandats d'unité du mouvement syndical, s'étaient engagés dans une démarche d'union syndicale avec la CGT-Agri et Sud-Rural autour de valeurs partagées (la défense du service public et des droits des agents, dans un souci permanent d'égalité et de transparence), des pratiques militantes communes (informer, agir en intersyndicale, construire ensemble un rapport de force et négocier pied à pied avec l'administration).

C'est ainsi que durant cette mandature, nous avons travaillé, dans 8 CAP, au quotidien, en intersyndicale pour vous défendre ! En 2018, les candidatures communes en CAP progressent encore et une majorité de nos listes CAP sont intersyndicales, partout où cela a été possible !

Pour le SNETAP-FSU, l'unité syndicale n'est pas qu'un slogan mais une réalité au quotidien !

Elections professionnelles
le 6 décembre
2018 **votez**

